

**COUR PÉNALE  
INTERNATIONALE**  
**Fond spécial de la Cour pénale  
internationale : Amnesty International se  
félicite de l'élection d'un Conseil  
d'administration**

*Index AI : IOR 30/007/2003*  
*ÉFAI*

**Vendredi 12 septembre 2003**

Amnesty International a salué ce vendredi 12 septembre, l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration pour le Fond spécial de la Cour pénale internationale, destiné aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

*« L'élection de personnalités éminentes à ce Conseil, ayant l'expérience de travailler avec les victimes, constitue un début encourageant pour le Fond spécial, qui aidera les victimes des pires crimes connus de l'humanité à reconstruire leurs vies », a déclaré Amnesty International.*

Parmi les personnes élues par l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale, ce vendredi 12 septembre à New York, figurent S.M. la reine Rania Al-Abdullah de Jordanie ; S.E. Oscar Arias Sanchez, ancien président du Costa Rica et lauréat du prix Nobel de la paix ; S.E. Taneusz Mazowiecki, ancien Premier ministre de Pologne et ancien Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies pour le territoire de l'ex-Yougoslavie ; Mme Simone Veil, ancien ministre de la Santé en France et ancienne présidente du Parlement européen ; et l'archevêque Desmond Tutu, ancien président de la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud et lauréat du prix Nobel de la paix.

Le Fond spécial pour les victimes a été établi par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale au bénéfice des victimes de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, ainsi que des familles de ces victimes. Le Conseil d'Administration sera responsable de sa gestion et de l'organisation de campagnes de financement.

*« L'établissement d'un Fond spécial constitue une avancée exceptionnelle de la justice internationale, en aidant davantage les victimes. La Cour pénale internationale cherche à rendre justice aux victimes non*

*seulement par la tenue de procès à caractère pénal, mais aussi en les aidant, par l'intermédiaire du Fond spécial, à surmonter les souffrances physiques et psychologiques qu'elles ont endurées », a ajouté Amnesty International.*

Le succès du Fond spécial dépend du montant des dons qu'il reçoit. Aux États-Unis, des contributions individuelles au Fond spécial peuvent être faites sur le site <http://www.victimstrustfund.org>. Dans d'autres pays, des dons individuels en euros peuvent être envoyés à l'ordre de la Cour pénale internationale, à l'adresse : International Criminal Court – Trust Fund for victims, Maanweg 174, 2516 AB The Hague, Pays-Bas.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**